



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **17 FEVRIER 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0039**

Objet : Reconquête et rénovation thermique de la friche de l'ex-lycée d'application du Bréda à Alleverd - Modalités de financement

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 56
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 18
Pour : 64
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

20 FEV. 2025

et publié le

20 FEV. 2025

Secrétaire de séance :
Patricia BELLINI

Le lundi 17 février 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 11 février 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Marylin ARNDT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Julien LORENTZ à Anne-Françoise BESSON, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération communautaire n° DEL-2021-0264 du 28 juin 2021 relative au Contrat de Relance et de Transition Energétique,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2022-0262 du 27 juin 2022 attribuant délégation au Président en matière de sollicitation de subvention,
Vu la circulaire du préfet de l'Isère du 31 octobre 2024 relative aux dotations d'équipement aux territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) pour 2025.

L'ex-lycée d'application du Bréda sur la commune d'Alleverd est propriété communautaire depuis décembre 2013.

La communauté de communes Le Grésivaudan souhaite reconquérir cette friche, viser un usage multiple et complet du bâtiment longtemps désaffecté, en structurant et pérennisant les implantations actuelles, en accueillant de nouvelles activités et en réorganisant à cet effet l'affectation des espaces.

Comme sur d'autres sites où la communauté de communes a démontré son volontarisme en matière de reconversion de l'espace, un investissement élevé est nécessaire et traduit notamment une forte ambition en matière de performance énergétique.

Inscrit dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Energétique, ce projet se situe dans une commune signataire de l'opération de revitalisation des territoires (ORT).

Validé dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements de la communauté de communes Le Grésivaudan, le coût de ce projet est évalué à 3 436 480,19 € HT et nécessite l'effet levier de l'intervention de l'État au titre du Fonds vert et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local selon le plan de financement suivant :

	Montant	Taux
État DSIL 2025	859 120.02 €	25.00 %
État Fonds vert 2025	1 202 768 €	35.00 %
Autofinancement	1 374 592.17 €	40.00 %
TOTAL	3 436 480.19 €	100 %

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'adopter le plan de financement pour la reconquête et rénovation thermique de la friche de l'ex-lycée d'application du Bréda à Allevard,
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

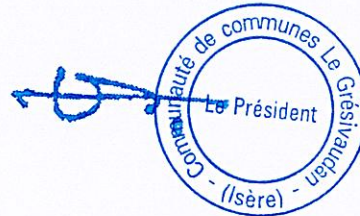
Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

17 FEV. 2025

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

